## VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2014 Rapporteur : Monsieur Jean-Marc QUINIOU

N° 9 DDU 14.7

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

## Acquisition de la propriété Hascoet - Route de Guengat

La succession Hascoët, propriétaire de trois parcelles situées route de Guengat, dont une bâtie, propose de les céder gratuitement à la ville de Quimper en contrepartie de la démolition du bâtiment existant.

\*\*\*

La succession Hascoët est propriétaire des parcelles cadastrées section M n°s 118, 119 et 120, contiguës aux anciens haras de la Coudraie et sur lesquelles empiète la route de Guengat.

Les propriétaires proposent de céder gratuitement à la ville cet ensemble d'une surface d'environ 673 m². En contrepartie, la ville prendrait en charge la démolition d'une petite maison d'habitation d'environ 40 m², aujourd'hui en ruines.

Les frais liés au transfert de propriété et le coût de la démolition seront supportés par la commune.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 d'approuver l'acquisition à titre gratuit de cet ensemble de parcelles ;
- 2 d'imputer les dépenses correspondantes au budget en cours ;
- 3 d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire, Ludovic JOLIVET